



**CONGRES APF 2024**  
**2<sup>ème</sup> circulaire**  
**Montauban**  
**3 juin – 7 juin**



FL2014, CC BY-SA 4.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>>, via Wikimedia Commons



## Comité d'organisation :

**Cédric Orlando** (Muséum d'histoire naturelle Victor Brun)

**Quentin Vautrin** (Parc naturel régional/Géoparc mondial UNESCO Causses du Quercy ; Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot, RNNIG)

**Thierry Pélissié** (Association Les Phosphatières du Quercy)

**Bastien Mennecart, Pierre Gueriau, Annelise Folie, Michel Laurin, Laurent Londeix et Didier Merle** (Conseil d'Administration de l'APF)

## Thèmes du congrès :

Le congrès annuel de l'APF est ouvert à toutes les thématiques paléontologiques. Il a pour but de promouvoir la paléontologie, d'en faciliter le développement et de favoriser la communication entre les paléontologues de langue française.

## Lieu :

Le congrès se tiendra dans la salle de conférences de la ville de Montauban (Ancien Collège, 25 allée de l'Empereur 82000 Montauban) du mardi 4 juin au jeudi 6 juin 2024, le vendredi étant réservé à l'excursion.

## Programme prévisionnel :

**Lundi 3 juin 2024 après-midi** : inscriptions, visite du Muséum d'histoire naturelle Victor Brun (2 Place Antoine Bourdelle, 82000 Montauban ; <http://www.museum.montauban.com/>) et cocktail de bienvenue.

**Mardi 4 juin 2024**: sessions scientifiques, assemblée générale.

**Mercredi 5 juin 2024** : sessions scientifiques, vente aux enchères, dîner du Congrès.

**Jeudi 6 juin 2024** : sessions scientifiques, remise des prix, visite guidée de Montauban.

**Vendredi 7 juin 2024** : Visite organisée par la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt géologique du Lot au Cloup D'Aural le matin puis et de la Plage aux Ptérosaures à Crayssac l'après-midi (2 groupe de 30 personnes max).

Le musée est accessible toute la semaine gratuitement sur présentation du badge du congrès.

Cette année, l'inscription au congrès, au dîner de gala et à l'excursion ainsi que le dépôt des résumés se feront via la plateforme SciencesConf.org : <https://apf2024.sciencesconf.org/>.

## Les sessions scientifiques :

Les présentations scientifiques (en langue française uniquement) se feront sous la forme d'une communication orale ou d'un poster et concerneront tous les aspects de la paléontologie.

Pour les personnes ne candidatant pas aux prix, l'organisation se réserve la possibilité de vous demander de changer votre présentation orale en poster.

Les sujets n'ayant pas un lien direct avec la paléontologie, les résultats d'un mémoire de Master, les présentations de projets, ... seront présentés préférentiellement en poster. Ces présentations ne seront intégrées aux sessions générales orales que si le programme le permet.

Les **communications orales** auront une durée maximale de **12 minutes** et se feront uniquement **en français** (l'anglais est accepté dans le diaporama), suivies de **3 minutes de questions**. Les diaporamas devront être téléchargés au plus tard en début de session sous un format Powerpoint ou PDF (limitant le risque de problèmes de compatibilité).

Les **posters** doivent être au format A0 (85x119cm) en format portrait ou paysage et seront accrochés sur des grilles par des pinces (fournies lors du congrès). Nous recommandons une taille de police adaptée afin que le texte soit lisible à une distance de deux mètres. En fonction de leur quantité, les posters resteront exposés durant toute la durée du congrès ou seront répartis en « sessions de posters ». La présence de leur·s auteur·e·s sera souhaitée durant les pauses-café et moment d'examen des posters (prix Diversity) programmés dans la prochaine circulaire.

**Résumés des communications** : Les présentations orales et les posters proposés doivent être accompagnés d'un court résumé **obligatoirement en français** de maximum 20 lignes, au besoin accompagnées d'une figure légendée et de 5 références. L'ensemble ne devra pas dépasser une page A4. Le document devra être au format indiqué dans le modèle ci-joint (aussi disponible sur la plateforme) et soumis au moment de l'inscription. Les polices et tailles à utiliser sont celles du modèle ci-joint. **Afin d'éviter aux organisateurs un travail fastidieux de remise en forme, merci de les respecter strictement.**

Les auteurs sont pleinement responsables de la qualité du contenu de leur résumé, incluant orthographe et grammaire. Les organisateurs se réservent le droit de renvoyer pour corrections, ou de refuser, les résumés qui ne correspondraient pas au format ou aux thématiques du congrès. Ces résumés seront publiés dans un fascicule qui sera distribué à chaque participant du congrès.

### Frais d'inscription et paiement :

Cette année, le paiement de l'ensemble des frais sera à effectuer auprès de l'APF en suivant la grille tarifaire suivante :

Membres de l'APF :	45 euros (jusqu'au 21/04 inclus) puis 55 euros (à partir du 22/04/2024)
Étudiant·e·s membres de l'APF :	25 euros (jusqu'au 21/04 inclus) puis 35 euros (à partir du 22/04/2024)
Non-membres de l'APF :	60 euros (jusqu'au 21/04 inclus) puis 80 euros (à partir du 22/04/2024)
Étudiant·e·s non-membres de l'APF :	35 euros (jusqu'au 21/04 inclus) puis 45 euros (à partir du 22/04/2024)

Pour ceux qui le souhaitent, des frais supplémentaires sont à prévoir pour le **dîner du congrès** (40 euros) et à l'**excursion** (40 euros) dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'ensemble des frais est à effectuer, après validation de votre inscription, sur la plateforme SciencesConf.org (<https://apf2024.sciencesconf.org/>).

Il sera possible de régler ces frais d'inscription :

- Par **Virement bancaire** sur le compte de l'Association Paléontologique Française  
IBAN : FR82 2004 1000 0101 8399 7C02 063  
BIC : PSSTRPPPAR
- Par **Chèque bancaire** à l'ordre de l'Association Paléontologique Française à adresser à :  
Pierre Guériau  
IPANEMA CNRS  
Site du synchrotron SOLEIL  
L'Orme des Merisiers  
Départementale 128  
91190 Saint-Aubin

- En **Espèces** ou en chèque sur place en début de congrès. Attention, vous payerez alors le plein tarif. Il ne vous sera alors possible de vous inscrire au repas du congrès ou à l'excursion que si des places sont encore disponibles. **Merci également de prévoir l'appoint**, le comité procédant à l'enregistrement ne disposant pas d'une réserve pour rendre la monnaie.

### Dates importantes :

**21 avril 2024** : fin des inscriptions, de l'envoi des résumés et des candidatures aux prix.

**20 mai 2024** : envoi de la 3<sup>ème</sup> circulaire (programme définitif).

### Présentations et prix :

L'association paléontologique française remettra 6 prix lors du congrès. Pour être candidat-e aux prix Depéret, d'Orbigny, *Peer J* et *Diversity*, il faut au préalable être membre de l'APF (frais réglables au moment de l'inscription et dépôt de la candidature). Chaque prix n'est octroyé que s'il y a au moins deux candidat-e-s. Pour ces quatre prix, il est nécessaire de mentionner sa candidature sur le résumé de la communication et lors de l'inscription. Les personnes déjà lauréates d'un prix ne peuvent recandidater au même prix. Tout dossier non complet et/ou ne répondant pas aux critères de présentation des résumés (fournis lors de la seconde circulaire) ne sera pas pris en considération. Les candidat-e-s sont invité-e-s à soigner particulièrement leur dossier.

#### Prix Depéret (dotation 500 €)

Décerné à un-e étudiant-e en cours de thèse, la présentation devra porter **exclusivement** sur des résultats liés au sujet de thèse. Le-a candidat-e sera donc au minimum dans sa deuxième année de thèse. Le-a lauréat-e sera choisi-e sur la base de sa présentation lors du congrès de l'APF. Les candidat-e-s devront indiquer le titre de leur thèse et la date (mois/année) de leur inscription en thèse à la suite du résumé de la communication proposée.

#### Prix d'Orbigny (dotation 1000 €)

Décerné à un-e étudiant-e ayant soutenu sa thèse dans les deux années précédant le congrès. Le-a candidat-e devra présenter les résultats de l'ensemble de sa thèse (pas uniquement un chapitre ni un projet postdoctoral). Le-a lauréat-e sera choisi-e sur dossier et à partir de sa présentation orale lors du congrès de l'APF. Les candidat-e-s devront fournir une liste de publications et communications à des congrès, ainsi qu'un résumé de la thèse d'une page maximum (avec l'année et le lieu de soutenance), à la suite du résumé de la communication proposée.

#### Prix Cuvier (non doté)

Décerné à un-e paléontologue professionnel-le pour sa contribution remarquable à la paléontologie. Le-a Lauréat-e est sélectionné-e par un comité formé par le conseil d'administration de l'APF mais tous les membres peuvent proposer des candidat-e-s.

#### Prix Saporta (non doté)

Décerné à un-e paléontologue non-professionnel-le pour sa contribution remarquable à la paléontologie (constitution de collections paléontologiques accessibles aux scientifiques, recherche, protection ou mise en valeur de site paléontologique, contribution exceptionnelle à la vulgarisation de la paléontologie, ...). Le-a Lauréat-e est sélectionné-e par un comité formé par le conseil d'administration de l'APF mais tous les membres peuvent proposer des candidat-e-s.

### **Prix *Peer J* (non doté)**

Prix proposé par la revue *Peer J*, sous la forme d'un bon permettant de publier gratuitement dans la revue (sachant que le coût normal d'une publication dans cette revue est de 1095 \$), après bien sûr acceptation au terme du processus normal d'évaluation et révision du manuscrit. Pourra candidater à ce prix, décerné sur la base d'une communication orale lors du congrès de l'APF, tout·e jeune paléontologue ayant soutenu sa thèse depuis plus de deux ans et n'ayant pas encore d'emploi permanent. Les candidat·e·s devront fournir une liste de publications et communications à des congrès, ainsi qu'un résumé de la thèse d'une page maximum (avec l'année et le lieu de soutenance), à la suite du résumé de la communication proposée. **Le·a lauréat·e s'engage à soumettre son manuscrit dans la limite d'un an après la présentation au congrès.**

### **Prix *Diversity* (dotation 300 CHF)**

Ce prix proposé par la revue *Diversity* sera décerné, sur la base de la présentation d'un poster lors du congrès de l'APF, à tout·e chercheur·euse (étudiant·e en Master, thèse ou post-doc, paléontologue retraité·e, non-professionnel·le, etc.) n'ayant pas/plus de financement pour publier ses résultats. Les recherches devront être axées sur des thèmes liés à la Paléobiologie (voir thématiques de la revue). La dotation comprend un prix en espèces de 300 CHF.

Une communication avec photo du·de la lauréat·e du prix et de son poster sera réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux de la revue.

### **Bourses :**

Cette année, l'APF propose trois bourses de 400 euros chacune ainsi que l'inscription gratuite au congrès de Montauban pour les lauréat·e·s. Ces bourses sont accessibles à tout membre en ordre de cotisation (étudiant·e en Master, thèse ou post-doc, paléontologue retraité·e, non-professionnel·le, etc.) n'ayant pas/plus de financement pour assister au congrès et y présenter une communication (orale ou poster).

En contrepartie et en fonction de leurs possibilités, la personne s'engage à aider durant le congrès (gestion des ordinateurs et des présentations, ...) et/ou à rédiger un retour d'expérience pour le Journal de l'APF (avec photos). Toute autre proposition d'aide est la bienvenue.

Les candidatures se feront sur base individuelle en envoyant un email à Annelise Folie à l'adresse [afolie@naturalsciences.be](mailto:afolie@naturalsciences.be) **pour le dimanche 07 avril 23h59 au plus tard**. Le·a lauréat·e sera choisi·e sur la base d'une lettre de motivation qui expliquera brièvement (max 20 lignes) leur situation, leur niveau académique, leur affiliation, ...

### **Enchères :**

Comme de coutume lors des congrès de l'APF, des enchères sont organisées pour aider à financer les prix Depéret et d'Orbigny. Les participant·e·s sont donc invité·e·s à apporter tous objets pouvant être mis aux enchères lors de la session organisée à cet effet : affiches, moulages, T-shirts, jouets, livres, tirés à part, etc., ayant un rapport proche ou lointain avec la paléontologie. Les objets seront à remettre aux organisateurs lors de l'inscription.

### **Logements et transports :**

A Montauban tous les déplacements peuvent se faire à pied. Ainsi, la gare se situe à environ 25 min à pied de la salle de conférence de l'Ancien Collège et 15 min à pied du Muséum.

L'Office du Tourisme de Montauban vous offre ses services et informations en ligne :

[https://www.montauban-tourisme.com/r/space/office-de-tourisme/?rdbk\\_id=5235VP&single=1](https://www.montauban-tourisme.com/r/space/office-de-tourisme/?rdbk_id=5235VP&single=1)

## Code de conduite pour les réunions de l'Association Paléontologique Française

L'Association Paléontologique Française (APF), fondée en 1980, est une association loi de 1901, qui est ouverte à tous sur inscription. Elle est administrée par un conseil de six membres élus. L'APF a pour but de promouvoir la paléontologie et de favoriser la communication entre paléontologues. À cette fin, elle organise un congrès chaque année et publie un bulletin de liaison, le Journal de l'APF. L'APF facilite également le développement de la paléontologie en France, en lui donnant plus de visibilité dans des congrès nationaux ou internationaux (en tant qu'organisme partenaire dans leur organisation).

Le Code de conduite des réunions de l'Association présenté ici concerne le comportement de tous·tes les participant·e·s aux événements organisés par l'APF.

### **Attentes comportementales**

Il est attendu que, lors du congrès de l'APF et autour, les participant·e·s aux réunions se comportent de manière courtoise, collégiale et respectueuse envers les autres participant·e·s, les bénévoles, les exposant·e·s et le personnel du lieu de réunion. Les participant·e·s doivent respecter les règles de bon sens pour les interactions professionnelles et personnelles, le comportement public et dans l'ensemble des activités de l'association, la courtoisie commune, le respect de la propriété privée et le respect de la propriété intellectuelle (y compris poster et présentation). Tout comportement dégradant, abusif, discriminatoire, harcelant ou menaçant envers d'autres participant·e·s ou envers les bénévoles, les exposant·e·s ou le personnel et la sécurité du lieu de réunion ne sera pas toléré, que ce soit dans les interactions personnelles ou électroniques.

### **Signalement d'un comportement inacceptable**

Si vous êtes l'objet d'un comportement inapproprié ou si vous avez été témoin d'un tel comportement, vous pouvez le signaler à un·e membre du comité qui sera créé lors de nos réunions pour faire respecter notre code de conduite.

En cas de manquement à ce code de conduite, l'APF et le comité d'organisation de la réunion, se réservent le droit d'effectuer un avertissement écrit ou une réprimande : exclusion de la réunion, suspension de présentation lors des réunions, suspension de participation aux futures activités de l'association (y compris les événements, les sorties sur le terrain, et les réunions), suspension de l'adhésion à l'association, expulsion de l'association, refus ou révocation de subventions et de récompenses, retrait ou refus des postes au sein de l'association (liste non exhaustive). Ces sanctions peuvent être pour une durée déterminée ou permanente. Si un·e membre est reconnu·e ne pas avoir respecté le présent Code de conduite et qu'il·a été estimé que des sanctions soient nécessaires, l'APF se réserve le droit de contacter les sociétés affiliées, les organismes de financement et/ou l'institution d'origine du·de la membre sanctionné·e concernant sa mauvaise conduite. Cette éventuelle action sera entreprise dans le cadre du devoir de diligence de l'APF pour signaler les comportements interdits pouvant contrevenir aux politiques de non-discrimination et/ou de harcèlement de nos partenaires.

Par ailleurs, l'APF et le comité d'organisation du congrès se réservent aussi le droit de se porter partie civile si des poursuites légales devaient être engagées.

**Site internet de l'APF : [www.assopaleo.fr](http://www.assopaleo.fr)**

Nous vous invitons à rejoindre le groupe Facebook de l'APF pour retrouver les circulaires, informations et mises à jour en temps réel.

**Site internet du Muséum d'histoire naturelle de Montauban :**

**[Montauban.com](http://Montauban.com) : [Muséum d'Histoire Naturelle](http://Muséum d'Histoire Naturelle)**

Pour toutes les questions sur le Muséum : [museumvictorbrun@ville-montauban.fr](mailto:museumvictorbrun@ville-montauban.fr)

Pour toutes questions sur la ville de Montauban :

[Office de tourisme | Montauban Tourisme \(montauban-tourisme.com\)](http://Office de tourisme | Montauban Tourisme (montauban-tourisme.com))

